



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télécommunications

Question au Gouvernement n° 2533

Texte de la question

CYBERDÉFENSE

M. le président. La parole est à M. Gwendal Rouillard, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Gwendal Rouillard. En cette journée de deuil pour la France, je tiens, avec mes collègues, à rendre hommage à nos militaires de l'armée de l'air morts en Espagne. Nos pensées vont vers eux, vers leurs familles, leurs camarades et les gens de Lorraine qui les connaissaient si bien. Notre pays ne les oubliera pas.

Monsieur le ministre de la défense, ma question porte sur la cyberdéfense. Depuis les attentats de Paris, il me paraît important de rappeler à nos concitoyens les trois éléments qui fondent la politique de la France dans le domaine de la cyberdéfense. Premièrement, le Livre Blanc de la défense considère la cyberdéfense comme un pilier de notre souveraineté et de notre autonomie stratégique. Deuxièmement, notre loi de programmation militaire fait de la cyberdéfense une priorité, avec un milliard d'euros de crédits et la création de plus de cinq cent postes de 2014 à 2019. Troisièmement, nous considérons le cyberspace comme un nouveau territoire de conflictualités, d'influences et de menaces.

Notre pays doit donc se mobiliser et passer de la lutte informatique à la défense active. Pour ce faire, monsieur le ministre, vous êtes depuis plusieurs mois à l'initiative d'un « pacte Défense Cyber », qui fixe plusieurs objectifs : mieux protéger les citoyens ; mieux intégrer le volet cyberdéfense à nos opérations militaires et de sécurité ; mieux articuler les volets formation, recherche et entreprise, comme je peux le constater en Bretagne, au sein du pôle d'excellence cyber.

Monsieur le ministre, pouvez-vous dresser un premier bilan de votre politique en matière de cyberdéfense et fixer des perspectives en la matière ? Chacun sait combien c'est important pour la France. C'est l'esprit du 11 janvier, c'est l'esprit de la République.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense. Monsieur le député, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir salué la mémoire des neuf aviateurs qui ont trouvé la mort la semaine dernière en Espagne. Un hommage solennel leur a été rendu ce matin par le Président de la République, le Premier ministre et les plus hautes autorités de l'État et de la nation.

C'est vrai, monsieur le député, la cybermenace s'accroît. Le nombre des attaques contre les sites du ministère de la défense, pour ne parler que d'eux, double tous les ans. Au cours de la dernière période, elles ont été de plus en plus agressives. Grâce au Centre d'analyse de lutte informatique défensive, nous réussissons à les contenir, comme nous réussissons à contenir celles menées contre les opérateurs d'infrastructures vitales.

Mais il faut poursuivre l'anticipation. C'est le sens du pacte Défense Cyber, dont j'ai été à l'initiative en application de la loi de programmation militaire, qui permet la valorisation du centre de la Direction générale de l'armement de Rennes, mais aussi prévoit les recrutements nécessaires pour faire face à cette menace.

Je voudrais surtout vous dire trois choses, mesdames et messieurs les députés. Premièrement, il va falloir vivre désormais avec un risque permanent d'agression informatique, et c'est d'autant plus vrai pour la défense. Deuxièmement, la lutte pour la cybersécurité fait désormais partie intégrante de notre souveraineté et il faut s'en donner les moyens. La loi de programmation s'est déjà engagée dans cette voie et il faudra continuer. Troisièmement, il y a aura sans doute demain une quatrième armée, à côté des armées de l'air, de la marine et de l'armée de terre : l'armée cyber sera nécessairement une priorité pour l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et RRDP.*)

Données clés

Auteur : [M. Gwendal Rouillard](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2533

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 février 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 février 2015](#)